



LÀ ÇA BOUGE !

LPR : analyse CGT

LPR, première salve de décrets : un vrai séisme statutaire !

Ce document compile les analyses CGT des nombreux textes issus de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), afin d'argumenter, de discuter avec les collègues et de poursuivre la lutte.

Sommaire

- Voir la vidéo sur la chaîne youtube de l'union : Pour la CGT FERC Sup, la LPR c'est toujours NON !
- Présentation générale des textes LPR
- 1) « Chaires de professeur-e junior » (CPJ ou « tenure tracks »)
- 2) « Contrat de mission scientifique » public
- 3) CDD post-doctoral public
- 4) RIPEC : régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
- 5) Représentation des Enseignant-es-Chercheur-ses
- 6) Représentation des ITRF
- 7) Reclassement des Maîtres de conférences
- 8) Éméritat
- 9) Préciput
- 10) Rémunération des EC : indemnité « 2xSMIC »
- Annexe A1) « CDI de projet ou d'opération de recherche » dans le privé
- Annexe A2) CDD doctoral et post-doctoral dans le privé.
-

La LPR s'attaque aux principes du service public, elle concerne non seulement l'enseignement mais aussi la recherche, les enseignants-chercheurs et les chercheurs, mais aussi les BIATSS... Bref, c'est une contre-réforme d'ensemble. La CGT FERC Sup s'y oppose depuis le début.

<https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/lpr-frederique-vidal-2019-2021/article/lpr-analyse-cgt>

La fin de la gratuité de l'université ?

Remise en cause par le président de la République, la quasi-gratuité de l'inscription à l'université est l'un des piliers de l'enseignement supérieur en France.

Jeudi 13 janvier, Emmanuel Macron était invité à clôturer le 50ème anniversaire de la Conférence des présidents d'université, renommée pour l'occasion France Universités.

Il a brossé à grands traits sa vision de l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, expliquant notamment que l'« on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers et où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante, et une difficulté à financer un modèle beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde. »

rapport publié en avril 2021, l'Institut Montaigne avait suggéré une augmentation des droits de scolarité de 170 € à 900 € en licence et de 243 € à 1 200 € en master.

La quasi-gratuité de l'inscription à l'université avait déjà été mise à mal en 2019 par l'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers.

En déplacement au lycée agricole d'Ahun (Creuse) le 24 janvier, le président de la République a démenti vouloir augmenter les droits d'inscription à l'université. « Même s'il a reculé, les petites phrases restent. » dénonce Marie Buisson, secrétaire générale de la FERC CGT (Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture).

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur et la recherche vont mal.

« La massification des études supérieures n'a jamais été assumée comme elle aurait dû l'être, analyse Marie Buisson. L'augmentation du nombre d'étudiants a toujours été supérieure à celle du nombre d'enseignants et de personnels support. »

Suffira-t-il au gouvernement de prendre argument des conséquences de cette politique pour rendre payantes certaines formations ? « L'ouverture du marché de l'enseignement supérieur aux fonds privés se fait d'autant plus facilement que l'offensive a commencé par le sous-investissement dans les universités. » déplore Marie Buisson.

Pour la CGT, l'accès aux études supérieures ne doit pas être réservé à ceux qui ont les moyens de payer.

Il faut donner les moyens au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche d'accueillir tous les jeunes qui le souhaitent dans de bonnes conditions.

Des recrutements massifs s'imposent. Les personnels doivent pouvoir retrouver la maîtrise de leurs métiers.

Montreuil, le 2 février 2022

UNIVERSITÉ : FIN DU MODÈLE FRANÇAIS MACRON VEUT METTRE FIN À SA QUASI-GRATUITÉ



De nombreux observateurs se sont inquiétés de ce plaidoyer en faveur de la fin de la quasi-gratuité de l'université.

Si 150 euros ne représentent pas une petite somme pour des étudiants précarisés, cela reste moins cher que partout dans le monde. Dans un



Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022



Rapport Oxfam 2022 : une explosion historique des inégalités

En France, la fortune des milliardaires a augmenté de 86 % depuis le début de la pandémie de COVID 19. Cette hausse représente une somme de 236 milliards d'euros, soit assez d'argent pour quadrupler le budget de l'hôpital public ou distribuer un chèque de 3500 euros à chaque Français.

En 19 mois de pandémie, les richesses de ces grandes fortunes ont augmenté plus rapidement qu'en 10 ans : entre 2009 et 2019, elles avaient ajouté 231 milliards d'euros à leur patrimoine.

Ces chiffres, issus du nouveau rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales, montrent une augmentation sans précédent depuis que ce type de données est recensé.

Les cinq premières fortunes de France ont à elles seules gagné 173 milliards d'euros depuis le début de la pandémie, soit environ ce que l'Etat a dépensé pour faire face à la crise sanitaire en un an.

Ces cinq fortunes possèdent désormais autant que les 40% des Français les plus précaires.

Sices milliardaires sont enrichis, « c'est principalement en raison de l'argent public versé sans conditions par les gouvernements et les banques centrales dont ils ont pu profiter grâce à une montée en flèche des cours des actions. » explique Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France.

Ces chiffres sont à mettre en regard de ceux qui montrent l'intensification de la précarité.

La crise a aggravé la pauvreté de ceux et celles qui en souffraient déjà.

En France, ce sont 7 millions de personnes qui dépendent désormais d'une aide alimentaire pour vivre, soit 10% de la population. 4 millions de personnes supplémentaires sont en situation de vulnérabilité à cause de la crise.

Réforme de l'assurance chômage, baisse des APL, coupes dans les budgets des hôpitaux... Sous la

présidence d'Emmanuel Macron, les 1% les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2,8% en moyenne, quand les 5% des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5% de leur pouvoir d'achat.

La CGT défend un système fiscal plus solidaire, qui réduise les inégalités.

Nous voulons redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place. Il doit être plus progressif et le taux d'imposition doit augmenter pour les tranches supérieures.

Les taux de TVA doivent être réduits : cet impôt est injuste car il est payé par tous indépendamment de leur niveau de revenu et de leur capacité contributive. Il convient également de coordonner la fiscalité des pays européens afin de lutter contre le dumping fiscal.

<https://www.oxfamfrance.org/>
<https://www.cgt.fr/actualites/rapport-oxfam-2022-une-explosion-historique-des-inegalites>

Revalorisation «du barème kilométrique» : une mesure très ciblée

Face à la hausse des prix du carburant, le premier ministre a annoncé la revalorisation du barème des frais kilométriques. Une mesure qui n'aidera pas les plus pauvres.

Le barème kilométrique sera revalorisé de 10% pour l'imposition des revenus de l'année 2021.

Deux jours avant la mobilisation intersyndicale sur les salaires et l'emploi du 27 janvier, Jean Castex annonçait cette mesure rapide, qui ne nécessite pas de passer par le vote d'une loi.

Le barème kilométrique est une option que peuvent choisir les salariés imposables qui se servent de leur véhicule personnel pour aller travailler.

Pour déterminer leur revenu annuel imposable, ils déclarent leurs frais réels de déplacement.

Sans cette option, l'administration fiscale applique à tous les salariés une déduction forfaitaire de 10 %.

Cette déclaration dite « au réel » est avantageuse seulement pour ceux qui roulent beaucoup.

Cette revalorisation ciblée ne bénéficiera donc qu'à une partie des foyers fiscaux.

D'après les estimations gouvernementales, ce sont environ 2,5 millions de foyers qui pourront espérer réduire le montant de leurs impôts de 150 euros en moyenne.

Nathalie Verdeil, responsable confédérale, déplore que « cette mesure ne s'adresse pas aux plus modestes. La moitié des Français qui sont non-imposables n'en bénéficieront pas. Pourtant ils ont la même note lorsqu'ils passent à la pompe. »

« On attend maintenant que le patronat se mette à la hauteur » prévient Nathalie Verdeil.

Le barème kilométrique revalorisé doit en effet servir de « référence pour la fixation du montant des indemnités forfaitaires kilométriques versées par les employeurs à leurs salariés qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels » a précisé le ministère de Finances.

La revalorisation des indemnités kilométriques est une revendication importante dans plusieurs secteurs d'activité, comme par exemple l'aide à domicile.

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés, la CGT propose des mesures qui permettent à des millions de personnes de vivre dignement.

Elle demande l'augmentation du SMIC à 2000 euros, ainsi que l'augmentation des minima sociaux.

Enfin, elle préfère des augmentations de salaires aux primes individuelles qui créent de gros écarts entre salariés.

LE PRIX DE L'ESSENCE AU PLUS HAUT ...



Le coin culture

Ouvrage

La valeur du service public

Julie Gervais, Claire Lemerrier, Willy Pelletier

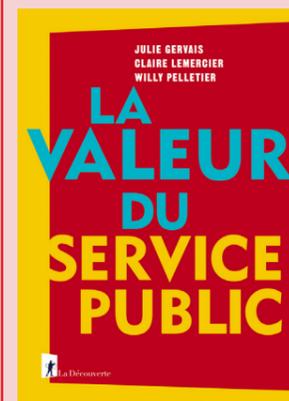
La Découverte

480 pages

ISBN : 9782348068560

Des décennies de casse sans relâche : les dernières crises sanitaire et économique en montrent l'ampleur et les dangers. Mais qui veut la peau du service public ? Pourquoi, et au détriment de qui ?

Qui sont les commanditaires et les exécuteurs du massacre en cours au nom de la modernisation ? Quels sont leurs certitudes, leur langage, leurs bonheurs et leurs tourments ? Comment s'en tirent les agents du service public quand leurs métiers deviennent missions impossibles ? Comment s'en sortent les usagers quand l'hôpital est managérialisé, quand les transports publics sont dégradés ?



Ce livre raconte les services publics : ceux qui ont fait vivre des villages et ceux qui ont enrichi des entreprises, les guichets où on dit « non » et ceux qui donnent accès à des droits. Il combat les fausses évidences qui dévalorisent pour mieux détruire – les fonctionnaires trop nombreux, privilégiés, paresseux. Il mène l'enquête pour dévoiler les motifs des crimes et

leurs modes opératoires, des projets de réforme à leurs applications.

On entre dans les Ehpad, aux côtés des résidents et du personnel soignant, on pousse la porte des urgences, on se glisse dans les files d'attente de la CAF ; on s'aventure dans les grandes écoles, on s'infiltré dans les clubs des élites, au gré de récits et d'images qui présentent les recherches universitaires les plus récentes.

- Des témoignages, en décembre 2020, d'anciens employés dénonçant la cruauté faite envers les animaux : « coups de bâtons électriques sur des vaches, agneau congelé vivant, autruches abattues à la fin de la saison, dromadaires drogués ». Hugo Clément, journaliste, est l'auteur de l'enquête révélant ces agissements.

Nous ne mettons ici nullement en cause le travail du SCASC et des collègues qui y travaillent, souvent avec des conditions de travail compliquées. Nous posons la question de la pertinence de ce choix comme activité culturelle.



En bref...

Sous le divertissement, la réalité...

Le SCASC nous permet de bénéficier de tarifs privilégiés au Puy du Fou présenté comme tel: «des moments inoubliables, le parc de l'émotion, une émotion unique ! ».

Derrière cette belle description, qu'est-ce vraiment le Puy du Fou ?

- Un fondateur, Philippe de Villiers, souverainiste, figure de la droite conservatrice française, qui a récemment apporté son soutien à un candidat d'extrême droite à la présidentielle.
- Un spectacle son et lumière qui cache dans sa mise

en scène une réécriture de l'histoire de France peu favorable à l'esprit de la Révolution Française en faisant la part belle au combat des Vendéens pour la défense du royalisme et du catholicisme face aux révolutionnaires.

- Un parc confronté aux organisations syndicales d'intermittents du spectacle qui dénoncent une concurrence déguisée dans le recours massif aux bénévoles.
- Une société qui, en juillet 2015, fait un don de 50 000 euros à une fondation connue pour ses positions anti-IVG et anti-euthanasie.